

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 10 septembre 2026 relatif à la composition de la formation spécialisée du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Essonne

NOR : JUSF2623981A

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la Jeunesse de l'Essonne ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment la section 1 du chapitre

II ; du titre V du livre II ; de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Essonne ;

Vu l'arrêté du 8 octobre 2025 relatif à la composition du comité social d'administration – Formation Spécialisée de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Essonne.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité - Formation Spécialisée de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Essonne les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

☐ Titulaire : Madame Charlotte DAYERE

☐ Suppléant : Non désigné

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

☐ Titulaire : Monsieur Stéphane SIMON

☐ Suppléant : Madame Hélène PIRES

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

☐ Titulaires :
Monsieur Nabil AMAR
Monsieur Joël CARISTAN
Madame Catherine VERDEJO
Madame Delphine REMY
Monsieur Gilles DUPUY

☐ Suppléants :
Madame Floriane CESENA
Monsieur Pierre KEITA
Monsieur Jean CORTANA
Monsieur Najib LAHYANI
Non désigné

Article 2

L'arrêté du 8 octobre 2025 susvisé est abrogé.

Article 3

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 4

La directrice territoriale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Essonne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 10/09/2026

La directrice territoriale de la protection
judiciaire de la jeunesse de l'Essonne

